

## Ecole à journée continue bilingue d'Evilard Inscription 2025-2026 - Procédure

L'inscription se fait en ligne sur le portail cantonal kiBon.ch

### Créer un login

Dans le cas d'une **réinscription**, veuillez passer à l'étape suivante.

Pour une nouvelle inscription sur kiBon, vous avez besoin d'un BE-Login (kibon.ch). Pour cela, vous avez besoin de :

- un accès internet
- une adresse e-mail personnelle et valide
- un numéro de téléphone portable (code d'accès envoyé par SMS)

### Ouverture du portail kiBon : dès avril 2025

La nouvelle année scolaire 2025-2026 est disponible sur kiBon à partir du 1<sup>er</sup> avril 2025.

Vous pouvez déjà saisir / actualiser vos données (situation familiale, enfants, etc.) même si l'horaire scolaire n'est pas encore connu.

### Inscription définitive : signer la quittance de confirmation (avec QR code)

Dès que vous recevez l'horaire de classe (avec enseignement obligatoire et cours facultatifs) et le programme du sport scolaire facultatif, vous pouvez inscrire ou réinscrire votre enfant, saisir / compléter vos données et choisir les modules d'encadrement. L'inscription est aussi possible si vous n'avez pas encore fait votre déclaration d'impôts 2024. Dans ce cas, le tarif horaire sera calculé ultérieurement (fin août 2025).

**Veuillez noter que l'inscription n'est valable que si vous envoyez la quittance de confirmation signée à : Ecole à journée continue Evilard, Secrétariat, Chemin des Voitats 4, 2533 Evilard ou par mail à : [secretariat@ecoleevilard.ch](mailto:secretariat@ecoleevilard.ch).**

### Fin des inscriptions : 23 mai 2025

Pour que votre enfant soit inscrit dès le 18 août 2025, la quittance de confirmation de kiBon doit nous parvenir au plus tard le 23 mai 2025. En cas d'inscription après ce délai, votre enfant ne pourra pas être admis à l'école à journée continue à la rentrée scolaire, mais sera mis sur une liste d'attente, sans garantie de place.

L'inscription est valable pour le 1<sup>er</sup> semestre (jusqu'à fin janvier 2026). Une modification des heures d'encadrement n'est possible que pendant les deux premières semaines d'école ainsi qu'au début du 2<sup>ème</sup> semestre pour autant qu'elle ait été annoncée avant les vacances d'hiver. Sans nouvelles de la part des parents, la prise en charge se renouvelle automatiquement pour le 2<sup>e</sup> semestre (jusqu'à la fin de l'année scolaire).

### Confirmation d'inscription : avant les vacances d'été

L'inscription définitive de votre enfant vous sera confirmée par écrit / par e-mail avant les vacances d'été.

### Contrat : septembre 2025

Après vérification de vos données (situation financière, etc.), une convention de prise en charge vous sera envoyée en septembre 2025 avec les modules auxquels vous avez inscrit votre enfant et le détail des coûts.

La contribution parentale est calculée en fonction de la taille de la famille, des heures d'encadrement convenues et du revenu déterminant. Celui-ci est basé sur la situation fiscale de l'année précédente (2024). En l'absence de déclaration, les parents sont tenus de justifier par d'autres moyens les données qu'ils fournissent (certificats de salaires, extraits de comptes bancaires, etc.). En cas de justificatifs incomplets ou manquants, le tarif maximal est appliqué.

Info & contact :

Rachel Kramer  
032 323 77 44  
[kramer@evilard.ch](mailto:kramer@evilard.ch) ou [secretariat@ecoleevilard.ch](mailto:secretariat@ecoleevilard.ch)